

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/02/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 44 Votes Pour : 44 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PAH – Activités été 2022 N° 2022-11
--	---

Présents (35) : GUILBERT Annie, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, , MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, MIR André, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents en vision (1) : DELOM Christian.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie.

Absents (18) : GOUBE Nicole (excusée), GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, VIDAILLET Jocelyne (excusée), MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel (excusé), ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DARAN René (excusé), SALAT Jacques (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
LACAZE Noël à PELIEU Michel
ROBIN Isabelle à BALAGNA Patrice
BRUN Didier à PAUCIS Jean
HELARY Yann à OZUN Benjamin
BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à MILLET Michel

Michel SOLANA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la demande du service Pays d'art et d'histoire, pour renforcer l'équipe afin de faire face au besoin pour la période estivale compte tenu des protocoles sanitaires en vigueur par le recrutement d'un guide-conférencier saisonnier.

Le besoin hebdomadaire serait de 45 heures :

- Lundi : nocturne (2h) + ouverture d'églises (7h)
- Mardi : ouverture d'églises (7h)
- Mercredi : Visite guidée famille (3h)
- Jeudi : nocturne (2h) + ouverture d'églises (7h)
- Vendredi : ouverture d'églises (7h)
- Samedi : xxx
- Dimanche : Visite guidée classique (2h) + ouverture d'églises (7h)

Monsieur le Président invite les conseillers à en débattre.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide l'embauche d'un prestataire extérieur pour assurer les visites guidées et ouvertures d'églises de juin à septembre 2022 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



UNION DÉPARTEMENTAIRE COMMUNES AURE LOURON
Union de Ségure
66210 ARREAU